



MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 11 octobre 2016



Législature 2016 - 2021

Communiqué de la Municipalité N° 2

Rolle, le 27 septembre 2016

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 11 octobre prochain, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Affaires du personnel

Remplacement de M. Mihal Petras, concierge au collège du Martinet. Afin de pallier l'absence maladie de 4 mois de ce collaborateur dès le 16 septembre, la Municipalité a décidé de porter le taux d'activité de M. Luc Meyer, concierge à 40 % au Martinet, à 100 % avec effet au 1^{er} octobre prochain. La dépense supplémentaire sera entièrement compensée par le remboursement de l'assurance perte de gains.

2. Commission d'intégration Suisses-Etrangers

La collaboration menée avec succès avec l'Université populaire de Lausanne pour des cours de français date de 2014. La Municipalité a décidé son renouvellement pour l'année 2016-2017, de septembre à juin prochain, organisée sur 30 sessions de 4 cours hebdomadaires (niveau de A0 à A2) pour des classes comptant en moyenne 12 élèves, dont une de participants non alphabétisés.

3. Commissions consultatives – législature 2016-2021

Leur liste est jointe en annexe, selon le courrier ad hoc adressé aux groupes politiques rollois.

4. Mise en ligne d'une page Facebook « Sortir à Rolle »

Outils de communication nécessaires sinon indispensables pour l'annonce d'événements aussi divers que variés, les réseaux sociaux s'invitent de plus en plus à la table des communes...

Rolle, par son service Événementiel sera donc sur « Facebook » avec pour vocation principale la transmission d'annonces de manifestations locales, à caractère festif, culturel, social ou sportif. La page « Sortir à Rolle » ne sera pas une voie de communication officielle de la Municipalité et ne communiquera pas en son nom. Afin de cadrer/rappeler les usages en matière d'échanges sur la toile, une charte d'utilisation a été validée à cette fin (tirage en annexe pour information).

5. Bâtiment de l'Office du tourisme – 1^{er} étage

La salle de réunion de ce petit bâtiment communal (ancienne loge du Château), récemment rénovée, est peu occupée dans les faits, à raison de quelques fois par mois pour des séances de Nyon Région Tourisme. Il a été décidé de la mettre à la disposition d'artistes rollois ou de la région pour des expositions temporaires (2 mois au maximum) chacun s'engageant en guise de paiement à offrir une œuvre de son choix à la Commune. L'accueil sera assuré par le personnel de l'OT selon les heures d'ouverture suivantes : de 10h.00 à 12h.00 et de 14h.00 à 17h.45. La 1^{ère} exposition accueillera quelques œuvres de feu Jürg Schmutz.

6. Tags et contrôles de police

Ils ont marqué les esprits (et les murs) durant l'été. L'enquête menée par la gendarmerie a fortement réduit l'opacité de l'affaire dite des « célèbres » tags *OPAK*, puisque la lumière a été faite sur l'identité de la plupart de ses protagonistes... car ils étaient plusieurs, en effet, à « œuvrer » en commun sous le même label... Par ailleurs, La Police cantonale et la Sécurité publique de Rolle, avec les services ad hoc (celui de l'emploi notamment) ont effectué à réitérées reprises des contrôles d'établissements en vue de lutter contre le travail au noir. Avec un certain succès.

* * * * *

Au nom de la Municipalité

La Vice-présidente


Françoise Tecon-Hebeisen



Le Secrétaire


Pascal Petter

Annexes : - liste des commissions consultatives 2016-2021
- charte d'utilisation de la page Facebook « Sortir à Rolle »



Municipalité

V/correspondant : Pascal Petter
ligne directe : 021 822 44 20
E-mail : pascal.petter@rolle.ch
N. réf. 11.03

A Mesdames et Messieurs
les représentants des groupes
politiques du Conseil communal

Rolle, le 22 septembre 2016

Commissions consultatives 2016-2021

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la « mise en route » de la nouvelle législature, la Municipalité a renouvelé les commissions extraparlémentaires ou consultatives qui l'accompagnent dans la gestion de certains dossiers. Les membres désignés par la Municipalité sont issus des propositions que vous lui avez faites. Certaines personnes hors Conseil communal complètent aussi ces commissions, dont vous trouverez le récapitulatif ci-dessous pour information :

1. Commission de naturalisation

Mesdames et Messieurs Anderegg Philippe, Mivelaz Nicolas, Beck Pierre, Menamkat Jasmine, Zejna Arbenita, Besson Alexandre, Rigolet Thomas, Rod Cécile.

2. Commission d'intégration Suisses-Etrangers

Mesdames et Messieurs Chappuis Raphaël, Hay Christian, Vollenweider Pascale, Grin Véronique, Zejna Arbenita, Pelichet Cyrille, Rod Cécile, Anner Christian, Lahkdar Amamra, Lebaz Sylvie, Lucini Camillo, Norwell Edith.

3. Commission de la culture

Mesdames et Messieurs Carrard Maud, Eynard Nathalie, Truc Francine, Guisolan Yves, Weber Aude, Mézentin Denis.

4. Commission de l'énergie

Mesdames et Messieurs Perren Dominique, Théodore Laurent, Devaud Arlette, Petitpierre Corinne, Bermejo Dubois Laurence, Brossard Emmanuelle, Isaac Sonia, Lods Jean-Louis, Pérusset Monique, Orset Yannick.

5. Commission des ports (reconduction en tout ou partie de la législature 2011-2016)

Messieurs Porraro Alain, Monod François, Mohler Gilbert, Martinet Gilbert-Xavier, Tschudin Jacques, Herren Jean-Jacques, Borboen Jean-Pierre, Turnau Konstantin, Grau Numa, Huguenin Patrick, Strohhecker Pierre, Buchet Robert, Rigolet Thomas, Guisolan Yves.

6. Commission des arbres (reconduction)

Messieurs Ansermoz Michel, Gertsch Pierre-André, Mohler Gilbert, Jan Marc-Henri.

7. Commission de salubrité (reconduction)

Madame et Messieurs Dr. Garin Véronique, Baeriswyl Thomas, Geissbühler Michel.

* * * * *

Selon les circonstances, la composition de ces commissions consultatives pourra naturellement être sujette à modification durant la législature. Les listes respectives seront publiées, comme chaque année, dans le rapport de gestion de la Municipalité.

Nous vous remercions de l'accueil favorable réservé à notre demande et, à votre disposition pour toute précision, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité

La Vice-présidente


Françoise Tecon-Hebeisen



Le Secrétaire


Pascal Petter

Copie à M. Arthur Petit, président du Conseil communal



AFFAIRES CULTURELLES

CHARTRE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK « SORTIR A ROLLE »

Soyez les bienvenu-e-s sur la page Facebook du Service Événementiel de Rolle ! Notre volonté pour cette page est le maintien d'un échange avec vous, Rolloises et Rollois, et internautes de tous horizons. Cette page est un espace dédié aux activités culturelles, sportives, sociales et festives de la commune. Nous vous encourageons vivement à interagir sur cette page, cependant nous vous rendons attentifs au fait que toute diffusion ou commentaire sur Facebook correspond à une prise de parole publique.

Les commentaires, visuels ou tout autre matériel postés sur cette page par les internautes ne reflètent pas forcément l'opinion du Service Événementiel et de la Municipalité de Rolle. Afin de garantir un dialogue convivial, nous vous invitons à prendre connaissance de la présente Charte.

Modération

Notre page est gérée par un comité éditorial durant les heures de bureau. Son rôle est de permettre des annonces régulières et des échanges constructifs entre les utilisateurs et de préserver la qualité des publications. Il répond à vos questions et gère les commentaires publiés sur la page. Cependant, le comité se réserve le droit de supprimer certains commentaires s'ils sont jugés contraires aux règles d'utilisation ci-après.

« Sortir à Rolle » n'est pas le porte-parole de la Municipalité et n'est pas non plus un canal privilégié pour s'y adresser. Le comité éditorial peut se permettre de vous rediriger vers les services compétents le cas échéant.

Règles d'utilisation de la page

Cette page nous permet de vous annoncer les événements à venir ou d'en relater les moments forts. Le mur et les discussions ne sont donc pas ouverts aux messages ou publications de tiers. Les utilisateurs peuvent réagir à nos publications seulement en respectant ces présentes conditions générales d'utilisation ainsi que celles de Facebook. Pour favoriser un dialogue constructif, le comité éditorial se réserve le droit de supprimer :

- les incitations à tout acte illicite de manière générale;
- les insultes et propos agressifs à l'égard des personnes, des organisations et des institutions;
- les attaques à caractère diffamatoire, raciste, homophobe, incitant à la violence, à la haine ou à la xénophobie ;
- les messages injurieux, obscènes, pornographiques ou relevant du harcèlement;
- les publicités commerciales, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées personnelles ;
- les messages alimentant les polémiques ;
- les messages portant atteinte à la sphère privée ;
- les messages visant à discréditer les autres commentaires et publications dans un but non constructif;
- les messages destinés aux municipaux ;
- les offres d'emploi, pour ce faire, référez-vous à notre site Internet, rubrique Ressources Humaines.

Responsabilité

Les commentaires publiés sur notre page Facebook n'engagent que leurs auteurs. Le service Événementiel ainsi que la Municipalité de Rolle ne peuvent en aucun cas être tenues responsables de ces contributions et des conséquences de leur diffusion.

En outre, nous vous rendons attentifs au fait que la Municipalité de Rolle ne fera jamais de recherches de fonds via cet outil de communication, ni ne vous demandera d'indiquer des coordonnées personnelles sur son mur.

Cette page a été créée pour vous. Soyez donc responsables, respectueux et tolérants sur Facebook, comme partout ailleurs, le bon sens prime !

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance !

Le Service Événementiel
La Municipalité de Rolle

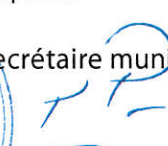
Au nom de la Municipalité

La Vice-présidente

Le Secrétaire municipal



Françoise Tecon-Hebeisen



Pascal Petter